



Co-operatives Secretariat



TABLE DES MATIÈRES

- I) Mot de la gestionnaire des services conseils
- II) Faits saillants : Le programme IDC-Agri prend son envol!
- III) Le volet IDC en bref
- IV) Chronique - S'inspirer des solutions des pays du Sud : le cas de la microfinance
- V) Le Babillard coopératif
- VI) Trucs pour la bonne gestion des dossiers
- VII) Dates importantes à venir

I) Mot de la gestionnaire des services conseils

Chers partenaires de l'IDC,

C'est avec grand plaisir que je vous fais parvenir la seconde édition du bulletin électronique du volet «Services conseils» de l'IDC. Plusieurs sujets intéressants sont couverts dans ce numéro. Dans un premier temps, vous aurez davantage de détails sur le programme IDC-Agriculture. Vous êtes invités à communiquer les informations du programme aux coopératives dans votre province/secteur ainsi qu'à toute autre personne intéressée par le secteur des biocarburants et de l'agriculture. Comme à chaque bulletin, vous trouverez des informations sur les résultats atteints par les partenaires ainsi que l'état d'avancement des projets. La présente édition contient notamment les résultats d'une analyse intéressante faite à partir de la liste de l'ensemble des coopératives qui ont été incorporées entre 2003 et 2005. L'étude conclue que sur les 393 coopératives qui ont été incorporées entre 2003 et 2005 au pays (à l'extérieur du Québec), 130 (ou 33%) d'entre elles ont reçu des services conseils de la part d'au moins un partenaire de l'IDC.

D'autre part, vous aurez l'occasion d'en apprendre davantage sur la microfinance, un outil de développement qui a fait ses preuves dans les pays du Sud et qui peut être reproduit localement afin de contribuer à relever nos propres défis. Ce sujet est d'autant plus à propos depuis l'annonce du récipiendaire 2006 du prix Nobel de la paix, M. Muhammad Yunus, le fondateur de la Grammen Bank, première institution de microcrédit. Nous verrons ensuite comment le secteur coopératif peut s'inspirer du concept de «gestion axée sur les résultats» pour améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilisation au sein des organismes.

Je termine en remerciant tous les partenaires qui ont bien voulu contribuer à meubler le contenu du babillard coopératif. En tout temps, si vous avez des questions, commentaires, ou encore si vous désirez me faire parvenir des articles pour la prochaine édition du bulletin, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone (613-789-5492) ou encore par courriel à l'adresse suivante : caroline@ccc.coop.

Caroline Albert

Gestionnaire des Services conseils de l'IDC

II) Faits saillants : Le programme IDC-Agri prend son envol!

Lors du dernier bulletin électronique, je vous informais de l'annonce faite par le ministre Strahl de l'ajout d'un financement ponctuel de 1M\$ au fonds de l'Initiative de développement coopératif pour soutenir des projets liés à la production de biocarburants et autres produits agricoles à valeur ajoutée. Le programme est maintenant lancé et les coopératives peuvent obtenir plus de détails sur les différentes composantes du programme et remplir un formulaire de demande de financement.



Le programme comporte trois principales composantes :

1) Assistance technique dans le domaine de la coopération - Les groupes intéressés à démarrer une coopérative peuvent se prévaloir du financement (de 10 000\$ à 40 000\$) pour obtenir des services de consultation. Également, des contributions allant jusqu'à 5 000\$ sont disponibles pour financer des 'échanges de connaissance' visant à permettre aux coopératives en développement de répondre à des besoins d'apprentissage précis en rencontrant des groupes de producteurs semblables au Canada et aux États-Unis qui sont plus avancés sur l'échelle du développement et qui ont des leçons spécifiques à communiquer.

2) Promotion de la formule coopérative et éducation à la coopération – Des occasions de formations seront développées au cours des prochaines semaines et mises à la disposition des producteurs intéressés aux coopératives agricoles produisant du biocarburant et de la valeur ajoutée.

3) Création de capacités et développement des compétences – Cette composante du programme permettra aux professionnels qui assistent les coopératives en démarrage de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences, en vue d'élargir la base d'appui à la disposition des nouvelles coopératives produisant du biocarburant et de la valeur ajoutée. Les développeurs de coopératives qui cherchent à renforcer leurs connaissances et expertise dans ces deux domaines peuvent obtenir du financement pour poursuivre un projet de développement des compétences.

Les différents formulaires de demandes de financement sont maintenant disponibles sur le site Internet de CoopZone à la page suivante : www.coopzone.coop/fr/idc-agri. Les dates limites pour la soumission de demandes de financement pour certaines composantes du programme étant rapprochées, nous vous encourageons à communiquer dans les plus brefs délais avec la gestionnaire du programme IDC-Agriculture, Mme Patti Giovannini (patti.giovannini@coopscanada.coop), ou encore avec son assistante, Mme Nicole Boissonneault (nicole.boissonneault@coopscanada.coop) afin d'avoir plus de détails et/ou des réponses à vos questions sur le nouveau programme. Elles peuvent également être rejointes par téléphone au numéro suivant : (613) 238-6711, poste 203 ou 221.

III) Le volet IDC en bref

a) Quelques résultats préliminaires pour l'année 2006-07

Au cours du premier trimestre de 2006-07, un total de 15 coopératives ont été démarrées après avoir reçu des services conseils d'au moins un des partenaires de l'IDC. 95 nouveaux projets de coopérative ont été assistés et 58 coopératives existantes ont bénéficié d'une assistance technique. Le niveau de support offert aux coopératives par le réseau national des partenaires de l'IDC est semblable à celui observé à la même période l'année dernière.











IDC Services conseils / CDI Advisory Services					
Premier trimestre 2006 - 2007					
	# réunions réalisées	# nouveau projets de coop appuyés	# nouvelles coops démarrées	# coops existantes appuyées	# coop qui n'ont pu être appuyés par manque de ressources
ACL	-	-	-	-	-
BCCA	10	27	4	3	n/a
Prairie Hub	5	7	3	2	n/a
Ontario: On Co-op	3	27	4	16	n/a
Ontario: CCO	20	3	1	6	n/a
MYDAS	28	6	2	16	15
CDR-Acadie	4	3	0	4	0
CCANÉ	12	3	0	2	1
CDCIPE	-	-	-	-	-
NLFC	27	3	0	7	0
CWCF / FCCT	11	16	1	2	71
TOTAL Q1 2006-07	120	95	15	58	/
TOTAUX POUR 2005-06	766	286	56	180	/
TOTAUX POUR 2004-05	784	181	41	165	/

b) Trois ans après le lancement de l'Initiative : Quelques résultats intéressants

Trois ans après le lancement du programme, il est maintenant possible de démontrer les impacts du programme. Nous avons récemment cherché à identifier la proportion des coopératives démarrées à l'extérieur du Québec entre 2003 et 2005 qui ont reçu des services conseils de la part d'au moins un partenaire de l'IDC. Les chiffres démontrent que sur les 393 coopératives qui ont été incorporées au pays (à l'extérieur du Québec) entre 2003 et 2005, 130 (ou 33%) d'entre elles ont reçu des services conseils de la part d'au moins un partenaire de l'IDC.



Voici les résultats globaux par province:

-  Colombie-Britannique : 33 coopératives ont reçu des services conseils sur les 72 qui ont été incorporées durant la période dans la province (46%)
-  Alberta : 9 coopératives ont reçu des services conseils sur les 29 qui ont été incorporées durant la période dans la province (31%)
-  Saskatchewan : 5 coopératives ont reçu des services conseils sur les 48 qui ont été incorporées durant la période dans la province (10%)
-  Manitoba : 5 coopératives ont reçu des services conseils sur les 40 qui ont été incorporées durant la période dans la province (13%)
-  Ontario : 36 coopératives ont reçu des services conseils sur les 71 qui ont été incorporées durant la période dans la province (51%)
-  Nouveau-Brunswick : 11 coopératives ont reçu des services conseils sur les 15 qui ont été incorporées durant la période dans la province (73%)
-  Île-du-Prince-Édouard : 18 coopératives ont reçu des services conseils sur les 22 qui ont été incorporées durant la période dans la province (82%)
-  Nouvelle-Écosse : 10 coopératives ont reçu des services conseils sur les 89 qui ont été incorporées durant la période dans la province (11%)
-  Terre-Neuve-Labrador : 2 coopératives ont reçu des services conseils sur les 2 qui ont été incorporées durant la période dans la province (100%)
-  Yukon et TNO : 1 coopérative a reçu des services conseils sur les 5 qui ont été incorporées durant la période dans la province (20%)



À Terre-Neuve, à l'IPE, au NB et en Ontario, plus de la moitié des coopératives incorporées entre 2003 et 2005 ont reçu des services conseils d'au moins un des partenaires de l'IDC. En Colombie-Britannique, ce pourcentage s'élève à 46%. Ceci illustre le niveau de visibilité des services offerts aux coopératives en phase de démarrage dans leur province. À Terre-Neuve, seulement 2 coopératives ont été créées durant la période. Cependant, la situation a changé substantiellement depuis la création, en septembre 2005, du réseau des développeurs de coopératives. En effet, depuis janvier 2006, 4 nouvelles coopératives ont été incorporées, une augmentation significative comparativement aux dernières années.

Le faible niveau de support offert aux coopératives émergentes en Nouvelle-Écosse peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas d'association anglophone qui a accepté le mandat du programme de l'IDC de livrer des services conseils aux coopératives. Le partenaire francophone, le Conseil Coopératif Acadien de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la Fédération canadienne des coopératives de travail et MYDAS ont néanmoins offert des services conseils aux 10 coopératives néo-écossaises mentionnées plus haut. Aussi, la connaissance du rôle joué par les partenaires provinciaux du Centre des Prairies en matière de services disponibles aux coopératives en démarrage ne semble pas aussi élevée que dans d'autres parties du pays. Toutefois, le fait que le Centre des Prairies a récemment adopté une approche provinciale plutôt que régionale dans la prestation de services a permis d'augmenter substantiellement la capacité d'action des associations provinciales dans leurs provinces respectives.

Un tableau détaillant les incorporations par secteur d'activité a également été préparé. Vous pouvez vous le procurer en communiquant directement avec la gestionnaire des services conseils de l'IDC.

IV) Chronique - S'inspirer des solutions des pays du Sud : le cas de la microfinance

Du 12 au 15 novembre prochain aura lieu à Halifax le Sommet global du microcrédit 2006, un événement majeur commandité par un ensemble d'intervenants nationaux et internationaux qui s'intéressent de près au phénomène du micro-crédit. Plus de 2000 délégués originaires d'une centaine de pays sont attendus à l'événement. La microfinance est un concept dont la popularité ne cesse de grandir sur le plan international. À titre d'exemple, l'année 2005 était proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies "*l'Année internationale du microcrédit*". Ainsi, j'ai décidé de profiter de la tenue de cet événement en territoire canadien pour faire une chronique sur ce sujet qui me passionne.



Dans la présente chronique, nous verrons comment un modèle qui a fait ses preuves dans les pays du Sud peut être reproduit localement en vue de contribuer à relever nos propres défis. Quelques coopératives financières canadiennes, dont Desjardins, Capital Coast Savings et Vancity, sont parmi ces institutions qui se sont inspirées des réussites observées ailleurs dans le monde pour développer des produits adaptés à une certaine catégorie de leurs membres. Nous aurons notamment l'occasion de nous familiariser avec quelque-uns de ces programmes, dont le '*Peer Lending Program*' (PLP ou programme de prêt par les pairs) un produit novateur développé par Vancity. Débutons d'abord par définir ce qu'on entend par micro-crédit.

La microfinance consiste en l'offre de services financiers aux populations pauvres souvent exclues du système financier traditionnel. Les prêts offerts, caractérisés par leur petite taille, sont accordés à des individus qui, faute de pouvoir apporter les garanties matérielles exigées, se voient refuser l'accès au système bancaire classique. La microfinance offre à de petits entrepreneurs un accès à des sommes forfaitaires à investir comme capitaux productifs ou fonds de roulement dans des activités génératrices de revenus desquelles ils tirent des bénéfices et qui les aident à augmenter, à stabiliser, voire diversifier leurs revenus. Le prêt est ensuite remboursé grâce aux revenus de cette entreprise. De plus, des incitatifs existent pour que les bénéficiaires épargnent une partie des bénéfices de leur entreprise.

C'est au cours des années 70 que débutait l'institutionnalisation de cette pratique avec la naissance de la Grammen Bank au Bangladesh, une institution qui allait révolutionner les pratiques bancaires traditionnelles en choisissant de cibler directement les individus les plus démunis. De manière similaire, les tontines en Afrique de l'Ouest, ont permis à des milliers de femmes d'obtenir le capital nécessaire pour démarrer un petit commerce, et ce grâce à une logique reposant sur la confiance et l'entraide. Les effets bénéfiques de la microfinance sur les bénéficiaires sont multiples : diminution de la précarité économique, amélioration des conditions de vie de la famille du bénéficiaire, développement d'habiletés et des compétences, plus grande indépendance et confiance en soi du bénéficiaire, amélioration des rapports de genre, etc. Il est également connu que les bénéficiaires ont un excellent taux de remboursement.

Ainsi, face à ces résultats fort intéressants, une multitude d'organisations de coopération et d'institutions de développement ont décidé d'insérer cette approche dans leur stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Ce courant a atteint un sommet dans les années 90, où la microfinance était dorénavant perçue comme la nouvelle solution privilégiée en matière de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du statut de la femme dans les pays en développement. Malgré les critiques qui ont accompagné la montée en popularité de cette stratégie de réduction de la pauvreté, un large consensus existe à savoir que la microfinance est une formule qui a démontré sa pertinence pour relever les conditions de vie des populations des pays en développement.



Au Canada, quelques institutions financières ont développé, au cours des dernières années, des programmes de microcrédit pour répondre aux besoins des petits entrepreneurs canadiens. Ces programmes prennent différentes formes et s'adressent à divers publics cibles. La Caisse Vancity a récemment développé un outil financier fort intéressant intitulé le '*Peer Lending Program*' (PLP ou Programme de prêts par les pairs).

Ce programme, inspiré du concept des tontines développé en Afrique de l'Ouest, s'adresse aux travailleurs autonomes ou à tous ceux qui souhaitent démarrer une petite entreprise mais qui n'ont pas l'historique de crédit pour être en mesure d'emprunter le capital nécessaire au démarrage d'une entreprise. Le PLP est un arrangement de crédit dans lequel un petit groupe d'emprunteurs garantissent mutuellement les prêts des autres membres du groupe. Ce service innovateur permet à tous les membres du groupe d'acquérir le capital pour démarrer leur entreprise, tout en étant entouré d'un groupe d'entrepreneurs qui ont cru dans le projet et qui peuvent agir à titre de conseillers. Le démarrage d'une petite entreprise permet aux bénéficiaires du programme de développer leurs habilités d'entrepreneurs, habilités qui augmentent leur degré d'employabilité sur le marché du travail.

Ce programme est particulièrement bénéfique aux immigrants nouvellement arrivés sur le territoire canadien. Malgré le fait qu'ils n'ont pas l'historique de crédit leur permettant d'avoir accès à du crédit dans une institution bancaire traditionnelle, le programme donne aux bénéficiaires la chance de faire leur preuve et de développer leur cote de crédit.

Comme il fut mentionné en introduction, Vancity n'est pas la seule institution financière canadienne à s'être inspirée des succès de la microfinance. En partenariat avec des entreprises d'économie sociale, le mouvement Desjardins a développé deux produits de solidarité qui visent à offrir un support et du crédit aux personnes qui sont exclues des réseaux traditionnels de financement, soit le programme *Microcrédit Desjardins aux entreprises* et le *Fonds d'entraide Desjardins*. Lancé en janvier 2004, le programme *Microcrédit Desjardins aux entreprises* vise à permettre aux entrepreneurs et aux micro-entreprises qui se voient refuser l'accès au crédit via les réseaux traditionnels, d'obtenir du financement ainsi que de l'accompagnement de proximité pour réaliser leur projet d'entreprise. Ce programme permet aux petits entrepreneurs de contribuer à la création d'emplois durables et au développement de communautés solidaires. Coast Capital Savings, avec son programme '*Rising Tide Loan*', offre également trois produits financiers de microfinance intéressants et novateurs.

Votre institution financière offre-t-elle des services financiers aux membres de votre communauté qui vivent dans des conditions économiques précaires ? Parlez-en à votre conseiller financier. Le Portail canadien de la microfinance a développé une page web s'adressant aux directions des institutions financières et détaillant les avantages de développer de tels programmes (<http://www.microfinance.ca/fr/a2.cfm> Note : la qualité de la traduction française est faible mais le contenu du site est très pertinent).

Pour plus d'information sur les programmes ci-dessus :

Vancity : peerlending@vancity.com

Coast Capital Savings : daisy.quon@coastcapitalsavings.com

Desjardins : Visitez leur site internet (www.desjardins.com) ou encore le site du Réseau québécois du crédit communautaire (www.rqcc.qc.ca).

Pour plus d'information le sommet de Halifax, veuillez consulter le site Internet suivant : www.globalmicrocreditsummit2006.org

V) Le Babillard coopératif

Une alliance gagnante entre le CCO et les municipalités francophones de l'Ontario

Les instances municipales peuvent constituer un partenaire efficace pour soutenir vos efforts de promotion de la formule coopérative. En effet, certaines municipalités jouent un rôle de premier plan le développement économique de leur région. Ainsi, le secteur coopératif a beaucoup à gagner à travailler en étroite collaboration avec le réseau des municipalités et à les sensibiliser aux avantages de la formule coopérative. Le Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO) innovait dans ce sens à l'automne 2005 avec la conclusion d'un partenariat avec l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), le réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario (RDÉE Ontario) et Économie Solidaire de l'Ontario. Le programme d'appui au développement coopératif dans les municipalités de l'Ontario est une initiative qui vise à favoriser le renforcement du secteur coopératif à l'échelle municipale, dans les municipalités membres de l'AFMO. Le programme bénéficie du soutien financier de la Fondation Trillium de l'Ontario et s'étend sur une période de trois (3) ans.



Le projet mis en place par le CCO il y a maintenant près d'un an met l'accent sur la création de la richesse communautaire en région par l'entremise de l'entreprise coopérative. Il a pour objectif d'encadrer le démarrage et le développement des coopératives dans les communautés francophones de l'Ontario rurale et semi-urbaine, par une offre des services de soutien à la mise en œuvre des projets collectifs ainsi que par la prestation d'ateliers de formation en entrepreneuriat coopératif aux élus municipaux et agents des corporations de développement économique des municipalités.

Le projet porte principalement sur trois volets : Information (Année 1 du programme), Formation (Année 2 du programme) et Assistance technique (Année 3 du programme). Au cours de la première année du programme, le CCO a effectué des tournées à travers les municipalités des villes et régions du Nord et de l'Est de la province pour y présenter la formule coopérative et ses avantages pour les communautés. Du matériel adapté ainsi que des outils devant soutenir le travail de développement coopératif à l'échelle municipale ont été créés.

Le volet «Formation» fut lancé avec le début de la deuxième année du programme. Il comprend l'organisation dans les municipalités de sessions d'éducation à la coopération ainsi que d'ateliers de formation sur la faisabilité de projets communautaires et sur des thèmes ayant trait aux systèmes de gestion d'entreprises coopératives. Suivra en 2007 le volet « Appui technique » qui portera essentiellement sur la prestation de services conseils pour soutenir la création et le développement des coopératives.

Si vous désirez plus d'information sur ce programme, je vous invite à contacter M. Victor Teumo, Conseiller au développement coopératif pour le CCO, au numéro suivant : (705) 560-1121.

L'Alberta se dote d'un Livre blanc sur le développement coopératif

Le 16 octobre dernier avait lieu à Edmonton, en Alberta, le déjeuner '*Rise and Shine*' de la *Alberta Community Co-operative Association*. Cet événement marquait le lancement d'un processus réflexion stratégique sur le développement coopératif en Alberta. Le Livre blanc sur le développement coopératif a été rendu public lors de l'événement, et les participants au forum ont été invités à se prononcer sur la direction que devrait prendre la stratégie de développement coopératif en Alberta.

Le Livre blanc, un sommaire des commentaires de plus de 30 intervenants en Alberta, souligne que le défi principal en matière de développement coopératif consiste en le manque de promotion de la formule coopérative. Les répondants au questionnaire ont également indiqué que l'éducation, le financement et la formation s'adressant aux livreurs de services techniques sont des éléments qui devraient être des composantes importantes de la stratégie à adopter. De plus, quelques-unes des idées innovatrices qui ont été avancées par les participants sont : 1) le développement, par le gouvernement, de politiques d'achat de fournitures auprès de coopératives et 2) le déplacement du Secrétariat aux coopératives de Agriculture et Agroalimentaire Canada à Industrie Canada afin de promouvoir la formule coopérative auprès des entreprises traditionnelles.

D'autres événements suivront la tenue du forum, dont des rencontres avec des ministres provinciaux et hauts fonctionnaires dans l'optique de développer un partenariat afin de favoriser la promotion de la formule coopérative à l'échelle provinciale. La publication d'une stratégie de développement suivra au printemps 2007 suite au processus de réflexion stratégique qui a été lancé lors du déjeuner et qui se poursuivra au cours de l'automne et de l'hiver.



La solidarité Nord-Sud entre coopératives : Le cas de JustShirts. JustShirts est une coopérative basée à Calgary dont les activités visent à faciliter la production et la vente de vêtements de fabrication équitable. Cette coopérative met en lien des coopératives de production situées principalement en Amérique latine avec un ensemble d'individus, d'entreprises ou d'organisations qui souhaitent acheter des vêtements de fabrication équitable. JustShirts est un exemple inspirant de coopération Nord-Sud dans le domaine des coopératives de travail. Un article traitant des nouvelles alternatives à l'industrie mondiale du vêtement a récemment été publié par le magazine électronique *Briarpatch*. On y mentionne le travail de JustShirts et les défis que cette coopérative rencontre dans ses efforts pour appuyer des coopératives du Sud. Vous pouvez consulter cet article en vous rendant à l'adresse Internet suivante : <http://briarpatchmagazine.com/news/?p=213>. Malheureusement, le texte n'est uniquement disponible qu'en anglais.



Transformer la fermeture d'une usine en une opportunité pour les travailleurs. La Fédération canadienne des coopératives de travail participait récemment à une rencontre rassemblant une vingtaine de leaders régionaux provenant du milieu des syndicats et des coopératives de travail. Les récentes fermetures d'usine qui se sont soldées par la perte de milliers d'emplois dans les Prairies étaient au cœur de l'organisation de cette rencontre. Des individus provenant de plusieurs groupes et organisations se rencontraient afin de développer une stratégie commune pour répondre de manière effective et rapide à ces fermetures, notamment en proposant aux travailleurs de transformer les usines en coopérative de travail. Pour obtenir plus d'information sur cet événement ou encore sur les options coopératives qui s'offrent aux travailleurs en cas de fermeture d'entreprise, veuillez communiquer avec l'équipe de la Fédération canadienne des coopératives de travail (<http://www.canadianworker.coop/>).



Deux occasions de formation sont offerts au cours du mois de novembre :

1. La Fédération canadienne des coopératives de travail tiendra son Assemblée générale annuelle et Congrès du 16 au 18 novembre prochain à Edmonton, en Alberta. Sous le thème «*Taking Global to Local*», une série d'ateliers de formation seront offerts aux participants dans le cadre de cet événement. M. Javier Salaberria, président de la Fédération internationale des coopératives de travail (CICOPA), sera parmi les conférenciers invités. Pour plus de détails ou encore pour vous inscrire, veuillez visiter le site Internet de la Fédération à l'adresse Internet suivante : www.canadianworker.coop.

2. *La Saskatchewan Co-operative Association* et le Conseil de la coopération de la Saskatchewan vous invite à vous inscrire à un atelier de formation d'une durée de 2 jours portant sur le développement coopératif qui se déroulera le 28 et le 29 novembre prochain à Saskatoon. L'atelier s'adresse aux développeurs de coopératives, aux coopérateurs et aux praticiens en développement économique communautaire qui désirent parfaire leurs connaissances en développement coopératif. Les places étant limitées, confirmez dès maintenant votre présence en remplissant le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : [www.sask.coop/siteimages/November%202006%20Training%20Invitation\(3\).pdf](http://www.sask.coop/siteimages/November%202006%20Training%20Invitation(3).pdf)

VI) Trucs pour la bonne gestion des dossiers

Depuis quelque années, le concept de «gestion axée sur les résultats» fait partie du langage courant des institutions publiques et privées. Découlant d'une volonté généralisée de 'faire plus avec moins', cette approche vise à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. Malgré le fait que c'est un concept qui a été développé pour les besoins précis du secteur public, le secteur coopératif a beaucoup à gagner en s'inspirant de ce modèle de gestion.

Le Conseil du Trésor définit la «gestion axée sur les résultats» (GAR) comme une méthode de gestion qui consiste à accorder la priorité aux résultats en mettant ce principe en pratique dans tous les aspects de la gestion. Pour maximiser leurs impacts sur le terrain, les organisations doivent avoir une vision claire de leur raison d'être et de leurs objectifs, et savoir dans quelle mesure elles réussissent à les atteindre. Elle doivent également planifier leur travail en s'appuyant sur un ensemble d'objectifs, d'activités, d'extrants, de résultats et de mesures clairement définis.



Cette méthode insiste sur l'importance de faire le point sur les progrès réalisés en procédant à une évaluation périodique des résultats. Cette information permet ensuite de rajuster au besoin les stratégies et plans d'action, tirer les conclusions qui s'imposent et s'adapter en conséquence. Il faut également s'assurer de bien communiquer les résultats afin de s'acquitter des obligations de reddition de compte auprès des membres et des bailleurs de fonds.

La mesure continue du rendement et les évaluations périodiques sont des outils clés qui permettent de jauger les progrès. Ils représentent aussi des occasions d'apprendre et de s'adapter pour garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Le volet «Services conseils» de l'IDC souhaite s'inspirer davantage de cette méthode de gestion et de mettre en œuvre ces principes. D'abord, vous serez invités à partager avec nous vos impressions sur le programme de l'IDC dans les prochains rapports trimestriels. Également, au cours des prochains mois, nous transmettrons à un bassin de coopératives choisies au hasard et situées à travers le pays un formulaire d'évaluation de la satisfaction des services rendus par les partenaires de l'IDC. En plus d'évaluer dans quelle mesure les services rendus ont eu un impact sur leurs activités de développement, nous souhaitons également être informés des forces et des faiblesses identifiées par les receveurs de services dans le but d'apporter des améliorations au programme de l'IDC en prévision de son renouvellement.

À cet effet, nous avons récemment développé un questionnaire d'évaluation que nous comptons soumettre à quelques dizaines de coopératives au début de l'année 2007-08. L'ébauche dudit formulaire est jointe au présent message. Si vous ne vous êtes pas dotés d'un questionnaire d'évaluation du degré de satisfaction s'adressant aux coopératives qui se sont prévaluées de vos services, nous vous encourageons à vous inspirer de ce formulaire pour développer votre propre questionnaire.

Pour plus d'information sur la gestion axée sur les résultats, visitez le site du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/tbsimScripts/topic-sujet-list_f.asp?ID=142.

VII) Dates importantes à venir

- Du 12 au 15 novembre : Sommet global sur le Microcrédit, Halifax, N.-É. Pour plus de détails, visitez le site Internet suivant : <http://www.microcreditsummit.org/>
- Du 16 au 18 novembre : AGA et Conférence de la FCCT, à Edmonton, en Alberta, sous le thème «*Taking Global to Local*». M. Javier Salaberria, président de la Fédération internationale des coopératives de travail (CICOPA), sera un commentateur. Visitez le site Internet de la Fédération à l'adresse Internet suivante pour plus de détails : www.canadianworker.coop.
- Le 28 et 29 novembre : Formation sur le développement coopératif à Saskatoon, en Saskatchewan. Pour plus d'information, visitez le site Internet de la SCA : www.sask.coop.
- Du 10 au 12 décembre : Sommet canadien des carburants renouvelables 2006 (*2006 Canadian Renewable Fuels Summit*), à Banff Springs, en Alberta. Cet événement, organisé par le *Canadian Renewable Fuels Association*, est une occasion par excellence de s'informer sur les plus récents développements dans le domaine des biocarburants et de rencontrer les principaux acteurs dans ce secteur. Du financement peut être accessible via la composante Développement des compétences du programme IDC-Agri (voir p.2 pour plus de détails).
- Le 22 janvier 2007 : Date limite pour la soumission des demandes de financement 2007/08 au volet «Services conseils» de l'IDC.



